Annexe 1

**PRESENTATION GENERALE DE L'AGENCE DE L'EAU   
RHONE MEDITERRANEE CORSE**

Une image contenant carte, texte, atlas

Description générée automatiquement

L’agence de l’eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public du ministère de la Transition écologique dédié à la préservation de l’eau et garant de l’intérêt général.

**Elle a pour mission d’initier, sur son territoire, une utilisation rationnelle des ressources en eau, la réduction de leur pollution et la restauration et la préservation des milieux aquatiques et de la biodiversité.**

L’agence de l’eau est compétente sur l’ensemble du bassin versant français de la Méditerranée, soit sur le bassin hydrographique Saône-Rhône auquel il faut ajouter les fleuves côtiers et le littoral méditerranéen des régions Occitanie et Provence-Alpes-Côte d’Azur, ainsi que sur le bassin de Corse, d’où son nom : Rhône Méditerranée Corse.

L’agence de l’eau établit et perçoit des redevances auprès des utilisateurs de l’eau pour les prélèvements qu’ils effectuent ou la pollution qu’ils génèrent, selon les principes « *préleveur-payeur* » et « *pollueur-payeur* ».

Chaque euro collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l’eau et des milieux aquatiques et adapter les territoires aux effets du changement climatique : réduire les pollutions issues des systèmes d’assainissement collectif, du tissu industriel ou des activités agricoles, économiser et partager l’eau, reconquérir la qualité des eaux brutes des captages prioritaires dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), gérer durablement la ressource et l’alimentation en eau potable, préserver et restaurer le fonctionnement naturel des rivières et des zones humides, reconquérir la biodiversité, préserver et restaurer les capacités des sols à infiltrer l’eau..

L’agence de l’eau Rhône Méditerranée Corse apporte, également, un appui (technique, conseil, procédure, analyse économique et financière) aux acteurs de la gestion de l’eau.

Elle intervient dans neuf domaines :

1. La réduction de la pollution domestique ;
2. La réduction de la pollution industrielle et par les substances dangereuses ;
3. La réduction de la pollution agricole ;
4. La préservation de l’eau destinée à la consommation humaine ;
5. La gestion des ressources en eaux superficielles et souterraines ;
6. La préservation et la restauration des milieux aquatiques et de la biodiversité ;
7. L’animation de la gestion locale et concertée de l’eau, de solidarités entre les acteurs et l’appui et l’assistance aux collectivités ;
8. L’animation de réseaux de suivi et de connaissance des milieux ;
9. La communication, la sensibilisation et l’éducation à la préservation des milieux aquatiques.

L’agence de l’eau n’assure pas directement la construction ou la gestion d’équipements.

Pour définir la politique de l’eau des bassins (Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux) et sa politique en matière d’aides et de redevances et en mesurer les effets, elle s’implique également activement dans la connaissance et la diffusion de l’information sur l’état des milieux aquatiques et leur évolution (études, réseaux de mesure, bases de données).

L’agence de l’eau Rhône Méditerranée Corse conduit ses missions dans le cadre d’un programme d’intervention pluriannuel, approuvé par son Conseil d’Administration, sur la base des orientations données par les deux Comités de bassins (Rhône-Méditerranée et Corse).

**Le 12e Programme « Sauvons l’eau » 2025-2030** répond à 4 enjeux : améliorer l’état de nos eaux, adapter les territoires au changement climatique, reconquérir la biodiversité et aider les collectivités, notamment les plus fragiles, à investir au bon niveau en matière d’eau potable et d’assainissement.

Ce programme constitue un cadre privilégié pour la mise en œuvre des orientations du Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) élaboré par chaque comité de bassin. Il est aussi un des leviers du Plan eau. Le programme de l’agence de l’eau consacre plus de 3,1 milliards d’euros sur six ans (2025-2030) au service du bon état des eaux.

ORGANISATION DE L’AGENCE RHONE MEDITERRANEE CORSE

Le siège de l’agence est situé à Lyon et elle dispose de quatre délégations territoriales.

Les services du siège sont centrés sur les fonctions de pilotage, d’appui et d’évaluation. Les quatre délégations territoriales relaient la politique de l’agence au plus près du terrain et des acteurs assurant la gestion de l’eau localement.

L’effectif 2025 du personnel de l’agence est de 330 emplois. L’agence dispose d’une capacité d’aides de 520 millions d’euros en moyenne par an.

L’agence de l’eau est organisée comme suit :

Le **Directeur Général**, en application du code de l’environnement, assure le fonctionnement des services et la gestion du personnel, la préparation des réunions du conseil d’administration, fait appliquer les décisions de ce dernier et le tient informé de leur exécution, est responsable de la préparation du budget et des éventuelles décisions modificatives, représente l’Agence en justice et dans tous les actes de la vie civile, est l’ordonnateur des recettes et des dépenses de l’Agence, signe les contrats, accords ou conventions passés au nom de l’Agence.

Le **Directeur Général Adjoint**, la **Secrétaire Générale** et ses services, et trois Départements (Département des Redevances, de l’International et des Mesures, **DRIM** ; Département du programme et des Intervenions, **DPI** ; Département de la Connaissance et de la Planification, **DCP**) assurent :

. des fonctions de pilotage: définition, suivi et évaluation des politiques à l’échelle du bassin, relations avec la tutelle et les services déconcentrés de l’Etat, élaboration et mise à disposition d’outils, de méthodes, de données, pilotage technique et financier du programme d’intervention, etc. ;

. des fonctions d’appui aux délégations régionales : organisation de formations, diffusion de règlementations, de connaissances et d’expériences, etc. ;

. des fonctions de gestion : budgétaire et financière, des ressources humaines, juridique et logistique, des systèmes d’information, du secrétariat des organismes de bassin, d’animation et de pilotage de la démarche qualité, etc.

Les **quatre Délégations territoriales** (Lyon ; Marseille ; Montpellier ; Besançon) sont chargées de la mise en œuvre opérationnelle et locale du programme d’action de l’agence : planification et approche territoriales, politique contractuelle, gestion administrative et financière correspondantes, etc.

La **Délégation à la communication** informe sur les missions et actions de l’agence, sensibilise aux enjeux de l’eau et mobilise les maîtres d’ouvrage. Elle coordonne également la communication interne.

**L’Agence comptable** effectue les paiements des dépenses et les encaissements des recettes.

L’Agence est certifiée selon le référentiel ISO 9001 pour l’ensemble de ses activités.

Pour toute information : [www.eaurmc.fr](file:///\\domntade.eaurmc.fr\aermc\_DELCOM\Public\11.%20Boite%20a%20outils\PRESENTATION%20AGENCE%20DE%20LEAU\www.eaurmc.fr)